Mercredi 25 Avril 1917. — TÉLÉPHONE 52 — 57me année

Bibliothèque cantonale g Sion

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

**ABONNEMENTS**
SUISSE Un an : **5 fr. 50** (avec *Bulletin officiel* **7 fr. 50**)
Abonnements pris à la poste 20 ct. en plus
Etranger : 15 fr. par an. (Avec *Bulletin* 18 fr. par an)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II. 458
* * *
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

**ANNONCES**
Canton : 10 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace
S'adresser à **Publicitas**, S. A. Suisse de Publicité ou à l'Administration du *Confédéré*

## Un nouveau scandale à la Banque cantonale

Des bruits qui se sont répandus comme une traînée de poudre dans tout le Valais ces derniers jours laissaient entrevoir que de nouvelles malversations venaient d'être découvertes dans notre établissement financier cantonal. Ces bruits paraissent confirmés par des nouvelles publiées dans plusieurs quotidiens suisses.

Nous avions peine à croire qu'après les fâcheuses expériences des affaires Brasier et agence de Salvan, il fût possible que la Direction et les organes de surveillance de la banque aient pu laisser se produire de nouveaux abus de confiance et des détournements pour des sommes considérables atteignant plusieurs centaines de mille francs. Malheureusement, les renseignements obtenus de la part de personnes autorisées n'établissent que trop l'exactitude des faits ci-dessus.

Est-ce que réellement notre canton est destiné à voir se perpétuer, aujourd'hui comme en 1870, des méthodes déplorables et condamnables qui ont coûté déjà à nos finances des pertes énormes et à notre crédit des atteintes difficiles à réparer ?

Nous croyons savoir que le Conseil d'administration de la Banque cantonale, au lieu de déférer immédiatement l'auteur des malversations à la justice pénale, aurait, à la grande stupéfaction de l'opinion publique, accordé au délinquant un délai d'un mois pour tenter de régulariser sa situation au point de vue financier. Croit-on par de pareils procédés donner satisfaction au pays qui attend que justice égale soit faite pour tous. Un pauvre diable qui, par nécessité peut-être, commet un larcin de 10 francs est immédiatement traîné devant les tribunaux et incarcéré, alors qu'on suspend l'application de la loi et qu'on laisse en liberté un individu coupable de détournements infiniment plus graves. Nous estimons que la décision du Conseil d'administration revêt un caractère d'immoralité manifeste, la Banque cantonale étant un établissement public qui n'a pas le droit de transiger avec la loi pénale en tentant de soustraire à l'application de celle-ci un individu, si bien pensant soit-il.

Nous protestons dès lors avec la plus grande énergie au nom de la moralité publique et des intérêts bien compris du pays contre l'attitude des organes de la Banque, car c'est bien mal répondre à la confiance exprimée par le peuple valaisan qui a voté l'an dernier la transformation de l'ancienne Caisse hypothécaire en Banque cantonale.

Nous faisons toutes nos réserves quant aux conséquences que peut entraîner pour notre canton la décision du Conseil de banque et nous demanderons en temps et lieu au Grand Conseil qu'on établisse clairement toutes les responsabilités.

Le pays a le droit d'être éclairé et de connaître toute la vérité.

---

Au dernier moment, nous recevons le communiqué suivant de la direction de la Banque cantonale :

« Les opérations irrégulières auxquelles s'est livré un employé de la Banque cantonale consistent dans l'admission au portefeuille de billets sans couverture suffisante et en dehors de ses compétences. Elles font l'objet de toute l'attention du Conseil d'administration et des organes de la Banque.

« On a lieu d'espérer que les intérêts de l'Etablissement pourront encore être couverts sans qu'il y ait à recourir à des moyens extrêmes.

« Quoi qu'il arrive, cette affaire ne saurait en aucun cas porter atteinte au crédit de l'Etablissement. »

Nous maintenons intégralement nos observations en ce qui concerne la surveillance antérieure de la Banque et notre protestation contre la décision du Conseil d'administration d'accorder un délai au fonctionnaire infidèle.

## L'HEURE DE LA „REALPOLITIK"

M. Schulthess, président de la Confédération, qui s'est rendu la semaine dernière à la Foire des Echantillons, à Bâle, y a prononcé un remarquable discours, dont voici les passages qui touchent de plus près à notre avenir politique et économique :

Malgré les nuages qui assombrissent actuellement le ciel, je ne suis pas de ceux qui considèrent comme défavorable l'avenir de notre industrie suisse. Avant tout, je fonde mes espoirs sur son habileté et ses forces, qui ont si souvent fait leurs preuves, ainsi que sur l'esprit d'entreprise et l'expérience des industriels suisses.

M. Schulthess a conclu comme suit :

Aujourd'hui un lien indissoluble unit tous les Confédérés, ceux de la Suisse romande et de la Suisse allemande, des villes et des campagnes. Mais la signification des temps graves que nous traversons, des difficultés de nature politique et économique que la guerre a occasionnées et nous créera sans doute encore dans une plus forte mesure, n'a pas pénétré tous les milieux et tous les esprits. Souvent encore on est tenté de considérer l'inévitable comme pouvant être évité et d'attribuer les difficultés actuelles à l'attitude des autorités vis-à-vis de l'un ou de l'autre groupe de belligérants, ou vis-à-vis de l'une ou l'autre partie de la population. On méconnaît les difficultés qui se produisent lorsqu'une activité économique libre et intense a dû être enchaînée et est obligée de se diriger selon la volonté de deux forces hostiles menant une lutte à mort.

Je ne voudrais pas exagérer la portée de ces faits; j'éprouve au contraire le besoin d'exprimer ici publiquement la reconnaissance du Conseil fédéral pour le concours fidèle que lui ont prêté les autorités cantonales et communales dans l'accomplissement de sa lourde tâche, et de saluer le peuple suisse, qui, dans sa très forte majorité, a facilité notre action et en a reconnu la droiture. C'est dans cet appui que nous puisons les forces nécessaires pour poursuivre notre tâche, et nous considérons toujours comme notre devoir et notre prérogative de bien faire ressortir que toutes les classes de notre population sont solidaires et de tirer de cette vérité, au profit de ceux dont la condition est modeste, les conséquences répondant aux idées de progrès et à la justice sociale.

Nous vivons la plus grande époque de l'histoire du monde. Jamais le genre humain n'a déployé des forces aussi gigantesques ; jamais la vertu et la vaillance n'ont célébré de pareils succès ; mais jamais aussi les passions n'ont fêté de pareilles orgies.

Entourée par l'incendie ardent, notre patrie est saine et sauve. Puisse l'histoire raconter un jour que la grande période actuelle a rencontré chez les Confédérés, non pas un peuple mesquin et faible, mais robuste et généreux, qui a mérité, par son union, sa force et son amour de la patrie, d'être préservé du fléau de la guerre.

Les termes de ce discours ont été généralement applaudis dans la presse, bien qu'on y aperçoive que le *lien indissoluble* qui *unit tous les Confédérés*, sans être près de se rompre, est en réalité singulièrement tendu. Nous sommes de ceux qui considèrent qu'au lieu d'en exagérer la solidité, M. le président et le Conseil fédéral qu'il préside trouveraient un meilleur placement pour leur éloquence en s'appliquant à en atténuer la tension. Les fâcheux sentiments que les députés romands — j'entends ceux qui ont le cœur à la bonne place — ont rapportés de Berne en mars dernier, n'attestent vraiment pas la parfaite exactitude de ce que M. Schulthess voudrait faire passer pour une constatation et que nous ne pouvons accepter, hélas, que pour de la rhétorique de cantine.

Car le système de la *Realpolitik* est plutôt à la veille de démontrer son irréalisme. Jusqu'ici le mot d'ordre de nos *neutrals* ou *neutraux* était de prêcher les bienfaits de la censure et de nous crier : « Chut !... chut !... Oubliez-vous donc que l'Allemagne pousse la générosité jusqu'à nous fournir de charbon ? » Aujourd'hui, après avoir déjà manqué à ses engagements, l'Allemagne nous fait savoir ce qui suit par la *National Zeitung*, de Bâle :

Il faut toutefois s'attendre avec certitude à ce que l'Allemagne n'accorde plus à la Suisse les contingents de charbon et de fer prévus par la convention antérieure et à ce que ces contingents soient réduits. D'autre part, l'Allemagne ne voudrait pas conclure un accord à longue échéance et voudrait se borner à conclure un accord expirant dans un délai de trois mois.

Le même journal ajoute que les importations de charbon enregistrées jusqu'ici pendant le mois d'avril ne sont pas satisfaisantes et qu'elles n'ont comporté que les deux cinquièmes de la quantité convenue. Selon toute apparence, les résultats totaux du mois d'avril risquent d'être pires encore que ceux du mois de mars.

On est bien obligé de tenir compte à nos voisins du Nord que la faillite à leurs engagements passés et l'impossibilité de nous promettre à nouveau les mêmes compensations, dépendent un peu de causes majeures. Les bassins miniers du nord de la France sont en voie de leur échapper et d'être transférés aux mains des Français ou des Anglais. Pendant ce temps ces *neutrals* ou *neutraux*, si souples à l'égard de ceux qui bientôt ne pourront plus rien nous fournir, ont contribué puissamment à nous enlever les sympathies et la considération des pays de l'Entente et par suite de l'Amérique, dont nous pouvions encore tirer ce que nous refusaient nos voisins d'Europe en état de légitime défense.

Car, voici qu'au moment même où l'on parlait de nous libérer de la menace de la carte de pain, l'Amérique nous va probablement refuser son blé.

*Le gouvernement américain, annonce une dépêche du 20 avril, de New-York, se dispose à prendre la plus énergique de toutes les mesures de guerre qu'il ait encore prises ; elle consistera dans la suppression à peu près totale du commerce des Etats-Unis avec les pays neutres d'Europe.*

Hier, le Sénat a voté sans débat une résolution invitant le secrétaire d'Etat au commerce à dresser immédiatement le tableau des exportations américaines pour la Suisse, la Suède, la Norvège, la Hollande et le Danemark, faisant ressortir la comparaison de ces exportations avec celles des années 1913 et 1914. Si, comme la chose est certaine, ce tableau révèle un accroissement considérable des exportations, le Sénat votera une loi réduisant ces exportations.

Cette mesure, à ce que l'on considère aux Etats-Unis, équivaudrait à une interdiction presque totale des exportations dans les pays neutres.

Le *New-York Times*, dans son éditorial, approuve pleinement ces mesures et *fait une critique très vive de la politique qui permet encore les exportations vers la Suisse, le Danemark, la Suède et la Norvège.* Ce journal rappelle qu'alors qu'en 1913, les exportations américaines dans ces quatre pays s'élevaient à 40 millions de dollars, elles se sont élevées, en 1916, à 183 millions.

« Tout ce que nous vendons à ces pays, dit le *Times de Londres*, nous le vendons à l'Allemagne. Ces ventes doivent cesser ».

*Les journaux de New-York reproduisent des articles publiés par les journaux de la Suisse alémanique qui non seulement ne réprouvent pas les horreurs récentes commises par les Allemands au moment de leur retraite dans le nord de la France, mais qui vont même jusqu'à les excuser.*

Pareille attitude indigne les journaux de New-York. Ceux-ci déclarent qu'il n'y a pas lieu d'accorder un traitement de faveur à des pays dont l'opinion est si peu en harmonie avec celle du monde entier.

Si nous sommes affamés de ce côté, M. Schulthesss et ses rares caudataires valaisans conviendront peut-être qu'il n'y eut pas un instant de la faute de notre modeste journal.

Tant il est vrai que l'habileté suprême consiste à aller droit devant soi, selon les inspirations de sa raison et de son cœur.

L. C.

*P. S.* — Lundi, une dépêche de New-York a apporté à Berne des nouvelles plus rassurantes. Mais ces dispositions, à la condition, bien entendu, qu'elles soient vraies, peuvent être éphémères. Ceci démontre à quoi le Conseil fédéral s'est exposé en protégeant certains accapareurs, notamment ceux que Genève a expulsés et qui continuent, à Zurich, de cumuler espionnage, journalisme et *bedide gommerce.*

## Bulletin de la guerre

23 avril.

### Pas de paix... en Russie

Les inquiétudes qu'avaient fait naître il y a quelques jours les menées des Russes extrémistes — c'est-à-dire des socialistes zimmerwaldiens associés des impérialistes Sudekum et Scheidemann — sont dissipées. L'école Plékhanoff a pris le pas sur l'école Lénine. Le conseil des délégués ouvriers et militaires a repoussé toute idée de paix séparée et les socialistes réunis ont pris une résolution semblable. Quoique le socialiste bernois Grimm, que le sort voulu par le roi de Grèce apitoie beaucoup plus que le martyre infligé à la Belgique, soit parti ces jours derniers pour intriguer à Stockholm, d'où il se rendrait ensuite à Pétrograde, il n'est pas probable que cet ourdisseur triomphe au nom du pangermanisme contre le solide bon sens du peuple moscovite.

Sur ce sujet, le *Genevois* de dimanche a reçu cette information :

On nous assure — mais nous avons peine à le croire — qu'il existe une circulaire signée de M. Lénine (le socialiste russe qui a traversé récemment l'Allemagne dans un train internationalisé par le gouvernement impérial !) affirmant que l'un des plus hauts magistrats de la Confédération aurait favorisé sa mission et lui aurait déclaré regretter de ne pouvoir faire plus, en raison des réclamations possibles de la part des gouvernements de l'Entente.

On assure également que M. Grimm, actuellement à Stockholm, à la vue de cette circulaire, aurait jeté les hauts cris et fait tous ses efforts pour faire disparaître ce document compromettant.

Notre confrère attend un démenti solennel à cette affirmation. Et nous aussi.

Le *Corriere della Sera* apprend de Pétrograde qu'il se confirme que Lenine a conféré en Allemagne non seulement avec Scheidemann, mais aussi avec des hommes du gouvernement et des chancelleries allemande et autrichienne au sujet d'un nouvel essai de paix séparée avec la Russie.

Le correspondant du *Daily Telegraph* a Pétrograde dit que l'atmosphère allemande a extraordinairement surexcité les nerfs du pacifiste révolutionnaire Lenine, car il prétend non seulement la paix immédiate avec l'Allemagne mais une paix sans conditions.

Et, pour atteindre ce but, dit le correspondant, Lenine prêche la guerre civile contre l'armée et contre le gouvernement provisoire, et il réclame qu'on fusille Kerenski et Tcheidze, qu'il accuse d'avoir trahi la cause du socialisme international.

Les paroles du fougueux tribun ont été accueillies en silence par l'assemblée des socialistes, laquelle applaudit longuement Tcheidze, qui répondit à Lenine que le parti socialiste n'a pas besoin d'hommes comme lui. L'isolement complet qui s'est formé autour de l'énergumène est un indice significatif que parmi les socialistes russe commence à prendre racine la plante du bon sens.

### La guerre « imposée »... à l'Allemagne

Dans un discours qu'il a prononcé jeudi à Boston, M. Gerard, l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, a déclaré que c'était son devoir de révéler au pays le fait qu'il a dû tenir secret pendant deux ans et demi. L'amiral Tirpitz, dans des déclarations à peine voilées et dans des discussions au Reichstag, *avait demandé la guerre sous-marine à outrance contre l'Angleterre, afin de la réduire par la famine et d'attaquer ensuite les Etats-Unis d'Amérique pour couvrir chez eux les frais de la guerre.*

M. Gerard affirma qu'il avait la connaissance positive de l'existence de ce plan.

### Ebranlements ministériels

Les difficultés économiques qui vont se compliquant provoquent de toutes part, même chez les plus neutres d'entre les neutres, des

crises ou tout au moins des avant-crises gouvernementales. C'est seulement en Suisse que nul ébranlement ministériel n'est à craindre et que pas un, d'ailleurs, n'y vise. Un changement de ligne de conduite, un retour à la notion démocratique serait déjà le bien-venu. Cela n'empêche pas la presse officielle et les officieux de crier à l'abomination parce que la Suisse romande ne trouve pas que tout soit exquis, délicieux, démocratique.

Cependant en Autriche-Hongrie les mutations sont presque aussi fréquentes qu'elles le furent en Russie durant les premiers mois qui précédèrent la Révolution. En Espagne, M. Romanones vient de passer la main à la réaction, probablement personnifiée en M. Dato. Les motifs ? Ils sont pour l'heure assez obscurs ; il faut se contenter d'enregistrer le fait.

Au Portugal, à la suite du vote de la Chambre annulant par 57 voix contre 21 le décret instituant un conseil d'économie nationale, M. Almeida, président du conseil, a présenté la démission du cabinet.

En Suède, des divisions plus profondes, résultant apparemment du revirement produit en Russie, ont amené la chute du cabinet germanophile Harnmaerskjöld.

En Grèce, le mystère est plus obscur encore. On parlait aussi d'une crise, mais on s'attend à quelque chose de plus. Les progrès de la cause vénizéliste inquiétant de plus en plus le roi, il est possible que le beau-frère de l'olympien Guillaume prépare un de ces coups dont on le sait coutumier.

### Sur les fronts

En France, les progrès des Alliés se poursuivent mais en se limitant à des reprises de villages.

En Palestine, les Turcs célèbrent une victoire à Gaza, la ville des Philistins. C'est croyable parce que les Anglais n'en disent mot. En revanche, ces derniers continuent leur progression le long du Tigre moyen, et ils viennent d'infliger une défaite aux Turcs, leur capturant 1300 prisonniers et un matériel considérable.

### Sur mer

Dans la nuit du 20 au 21 avril, cinq destroyers allemands ont tenté un raid sur Douvres ; le résultat a été un certain nombre d'obus lancés dans des terres labourées, à quelques milles de Douvres.

La flottille allemande paraît avoir ensuite gouverné dans la direction de quelques bateaux du port, sans doute avec l'intention de les attaquer, mais elle a été rencontrée par deux bâtiments de patrouille de Douvres.

En cinq minutes, ces deux bâtiments ont combattu et coulé au moins deux, peut-être trois, des cinq destroyers ennemis, pendant que les autres se soustrayaient, par une fuite rapide, à ce bref engagement et s'échappaient grâce à l'obscurité.

Dans la même nuit, des destroyers allemands ont bombardé Calais vers minuit.

Le bombardement, très précipité, dura 10 minutes à peine. La lueur projetée par une usine permit aux Allemands de régler leur tir. Aussi les obus ont-ils causé des dégâts à une demi-douzaine d'immeubles.

Une dame Quenez a été tuée ainsi que sa fillette et une dizaine de personnes ont été plus ou moins légèrement blessées.

Le Comité international de la Croix Rouge vient d'adresser au gouvernement allemand une protestation contre le torpillage des navires hopitaux.

D'autre part, on communique officiellement de Paris que, puisque contrairement à toutes les règles au droit des gens et de l'humanité, les Allemands ont annoncé qu'ils torpilleraient les navires-hôpitaux sans avertissement, le gouvernement français embarquera des prisonniers allemands sur ces bâtiments.

### L'offensive anglaise

LONDRES, 23. — Ce matin, à l'aube, nous avons attaqué sur un front étendu, sur les deux rives de la Scarpe. La lutte s'est poursuivie sans interruption et nous avons réussi à emporter plusieurs positions ennemies des plus importantes..

Le village de Gravelles est tombé entre nos mains avec tout le système défensif qui s'étendait sur plus de trois kilomètres et demi vers le sud.

Sur la rive droite de la Scarpe, nous avons effectué une progression au sud-est de Lonchy le Preux et atteint le village de Guematte.

Les prisonniers faits au cours de cette journée dépassent 1000.

## *La crise au jour le jour*

### Congrès radical suisse

Dans une réunion tenue vendredi soir, le parti radical genevois a décidé de s'abstenir de prendre part au Congrès radical suisse, qui doit se tenir à Berne les 19 et 20 mai prochain.

La méthode adoptée a l'avantage appréciable de remontrer à nos Confédérés de langue allemande que nous avons assez des coups de force dont ils accablent à tout propos la minorité romande, constate le *Genevois*.

En permettant au socialiste Grimm de modifier du tout au tout la proposition de la minorité romande relative aux déportations allemandes, c'est-à-dire en contraignant cette minorité de ne pas voter sa propre proposition ainsi adultérée, des radicaux Suisses-allemands, complices de la manœuvre, ont fait supporter au parti radical suisse tout entier une responsabilité dont nous lui demandons compte aujourd'hui à Genève. Et nous sommes d'autant plus fondés à le faire que la nouvelle — des plus sérieuses et des plus désagréables — nous parvient à l'instant même que l'Amérique songerait à restreindre toutes exportations pour les pays neutres, décision qu'elle adopterait ensuite d'une campagne de presse qu'ont alimentée surtout de copieux extraits de la presse suisse-allemande, laquelle s'est montrée sous un jour fâcheux à propos de la question des cruautés allemandes — précisément.

Nous ne songeons pas à demander à nos Confédérés de langue allemande, qui sont majorité, de s'incliner devant la minorité que nous sommes, mais nous nous croyons fondés à attendre d'eux qu'ils respectent cette minorité romande, loyale, sincère, animée des intentions les plus droites, et qui croit travailler au bien commun du pays autant que la majorité qui la jugule étroitement. Les faits remontrent que notre attitude morale dans le conflit mondial, loin de porter atteinte aux intérêts de la Suisse, les a, au contraire, largement sauvegardés. Nous ne comprenons pas que l'on nous considère comme des enfants turbulents et nous n'admettons pas qu'on nous traite comme tels.

C'est là, croyons-nous savoir, le sens du vote intervenu au comité central genevois. *Et là-dessus, on peut être convaincu, à Berne, qu'il y a unanimité d'opinion dans notre parti.*

Le comité central tiendra une autre réunion prochainement, au cours de laquelle il arrêtera les termes de la lettre qui sera adressée au congrès du parti radical suisse en vue d'expliquer et de justifier notre attitude.

## L'assemblée du parti radical valaisan

Avant-hier dimanche s'est réunie à Martigny l'assemblée des délégués du parti radical du Valais. La mobilisation récente de la première division a nui naturellement à la fréquentation de cette réunion qui a néanmoins amené 80 délégués à l'Hôtel de Ville de Martigny.

La séance a été ouverte par M. Pillonel, président du Comité central, qui a salué les délégués des communes et passé dans une rapide revue les événements politiques depuis la dernière réunion du parti le 2 avril 1916. Le Président a constaté que la situation économique de la Suisse s'est encore considérablement aggravée depuis une année. Le Conseil fédéral a cependant réussi jusqu'ici, par ses mesures énergiques, à surmonter les difficultés qui se sont constamment dressées devant lui. Depuis une année l'opinion publique suisse s'est aussi bien calmée, grâce aux efforts réciproques des hommes les plus influents de la Suisse romande et de la Suisse allemande. C'est dans la concorde que nous trouverons la force et la volonté d'assurer notre vie économique à travers ces temps difficiles.

Le Président du parti rappelle le magnifique vote de l'impôt fédéral de guerre, puis celui de la création d'une banque cantonale, le compromis conclu avec le parti conservateur pour les élections communales et législatives, l'élection de M. le juge fédéral Couchepin. Il termine son allocution en exprimant la conviction que le parti radical valaisan suivra aujourd'hui aussi ses traditions de liberté, de travail et de patriotisme.

Le Président donne ensuite la parole à M. Camille Défayes, juge cantonal, qui rapporte au sujet de la loi sur les hôtels, auberges et débits de boissons. Pendant plus d'une heure M. Défayes expose avec talent les avantages et les inconvénients du projet de loi sur les auberges. M. Défayes reconnaît avec satisfaction les bons côtés du projet, sa tendance à combattre le vice alcoolique, son timide geste de protection des employés d'hôtels et de cafés. Mais l'orateur souligne aussi les défauts de la loi qu'on nous propose, défauts si nombreux que le rapporteur hésite à conclure. Il laissera aux délégués le soin de le faire.

M. Delacoste, conseiller d'Etat, se déclare partisan du projet et donne aussi lecture d'une lettre de M. le juge fédéral Couchepin qui recommande le vote de la loi malgré les aggravations votées par le Grand Conseil.

Une série d'orateurs combattent vivement le projet de loi soumis au peuple dimanche prochain. M. Marc Morand, avocat à Martigny, fait une charge à fond contre la nouvelle loi qui serait une vraie loi moyennageuse, despote, tracassière et pleine de chausse-trapes. M. Morand n'a pas de peine à démontrer par des exemples pratiques que le projet qui nous est soumis est exagérément attentatoire à la liberté du citoyen et à celle des communes. Il est contraire à la liberté du commerce et de l'industrie et son influence morale, quoi qu'on en dise, sera nulle.

MM. Défago, avocat à Monthey, Théophile Exhenry, president de la Société des hôteliers, Léon Martin, avocat, Pillonel, président, se déclarent aussi adversaires convaincus de cette loi.

Le parti décide de ne pas combattre le projet et de laisser à chacun sa liberté pour le vote de dimanche prochain.

Nous avons eu néanmoins l'impression que le projet de loi présenté au peuple est mal vu en général. Le Grand Conseil a trop chargé le « bateau ». Il pourrait bien chavirer dimanche prochain.

M. E. de Lavallaz, conseiller national, fait un bref mais excellent rapport concernant l'introduction d'un impôt fédéral sur le timbre. L'assemblée décide de recommander l'acceptation, le 13 mai prochain, de l'article constitutionnel introduisant le droit de timbre fédéral.

**Rétablissement partiel du trafic du bétail.** — Le département de l'Intérieur du canton du Valais rend notoire qu'ensuite de décision du Conseil d'Etat, le trafic du bétail est rétabli dans les districts de Sierre, Hérens, Sion, Conthey et Martigny, sous réserve, toutefois, des restrictions apportées en la matière par l'arrêté fédéral du 13 avril 1917.

L'interdiction des foires de Sierre, Sion et de Martigny est levée.

Pour le district d'Entremont, le trafic est rétabli dans et entre les communes de Bourg-St Pierre, Liddes et Orsières.

La sortie du bétail de ces communes à destination de Martigny est autorisée à condition que le transport s'effectue par chemin de fer depuis Orsières. Est pareillement autorisée la sortie sur Martigny-Bourg du bétail des villages de Vens et de Chemin.

Des déplacements de bétail, dans les communes de Sembrancher, Vollèges (Plan et Levron) et Bagnes, à l'exclusion du village de Montagnier, pourront avoir lieu avec une autorisation spéciale du vétérinaire de l'arrondissement. Les demandes d'autorisation seront adressées à ce dernier par l'intermédiaire de l'inspecteur du bétail de la commune ou du cercle respectif.

**Prescriptions concernant le trafic du bétail.** — Le département de l'Intérieur du canton du Valais rend notoire que les dispositions suivantes de l'arrêté fédéral du 13 avril 1917, concernant le trafic du bétail, sont actuellement en vigueur :

1. Aux marchés aux bestiaux et autres occasions de ce genre, une pièce de bétail ne peut être vendue ou échangée qu'une seule fois. Les réceptions de bétail de rente, d'élevage et de boucherie, autorisées par la Confédération, sont assimilées aux marchés aux bestiaux.

2. Peuvent seules exercer le commerce du bétail les personnes qui le pratiquaient déjà avant le 1er août 1914, en se servant d'étables leur appartenant ou d'étables louées et le continuant encore dans les mêmes conditions lors de la promulgation du présent arrêté. Là où il est d'usage de vendre du bétail dans les abattoirs, le commerce du bétail peut aussi être exercé par des marchands ne disposant pas d'étables leur appartenant ou d'étables louées.

3. Les marchands ne peuvent revendre du bétail à d'autres marchands, mais seulement à des agriculteurs ou à des bouchers.

Les contraventions à ces prescriptions seront punies conformément à l'article 30 du dit arrêté, soit de l'amende jusqu'à 10.000 fr. ou de l'emprisonnement jusqu'à trois mois. Les deux peines peuvent être cumulées.

La poursuite et le jugement des contraventions sont du ressort des cantons.

**Sion.** — *Sulfate.* — Les propriétaires de vignes ayant fait leur consigne de sulfate à Sion, qui n'ont pas obtenu jusqu'en 1917 une subvention pour le sulfatage, ceux qui ont fait des consignes pour les vignes situées hors Sion, enfin ceux qui possèdent plus de 200 ares de vignes, sont invités à produire au Bureau communal jusqu'au 30 avril et au plus tard une déclaration officielle de contenance de leurs vignes sous peine de voir leur consigne annulée.

---

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

38

# L'Ennemi

par

MARY FLORAN

— Notre destinée, fit-il avec impétuosité, est d'être l'un à l'autre. Deux êtres qui s'aiment comme nous ne se séparent pas devant une menace de guerre, car il n'y a encore qu'une menace entre nos deux nations. Voyez que j'accepte l'injuste rupture que vous prétendez m'imposer et que tout s'arrange, que nous demeurions en paix ? Attendons au moins, Odile, attendons les événements et, s'ils viennent se mettre entre nous, alors, plus forts qu'eux de la puissance de notre amour, nous les vaincrons.

— Comment ? demanda Odile, vous m'avez dit vous-même que vous ne pouviez renier votre pays, moi non plus, le mien. Alors ?...

— Alors nous réserverons, pendant la lutte engagée, nos sentiments intimes et réciproques et, quand la paix reviendra, nous pourrons les affirmer hautement et nous épouser.

— Je ne mettrai jamais ma main dans celle qu'aura tachée le sang français, fit Odile avec fermeté.

— Alors, dit Otto, à bout de la patience qu'il imposait à sa rancune et à sa colère, c'est que vous ne m'aimez pas, c'est que vous ne m'avez jamais aimé, c'est que j'ai été votre dupe, la dupe de vos témoignages d'affection, de votre tendresse, que je croyais forte et profonde comme la mienne, et qui n'était que vaine et factice. C'est que vous m'avez trompé, semblant répondre à mon amour, c'est que vous m'avez menti.

— Oh ! s'écria Odile, blessée au vif par ce reproche. Je vous ai trompé, Otto, je vous ai menti ? Moi qui meurs de douleur de renoncer à vous ! Vous ne voyez donc pas mes larmes ?...

Elle tourna vers lui son visage, qu'une lueur soudaine, émanant d'une villa proche, lui montra ruisselant de pleurs. Il en fut attendri. Alors, profitant de la solitude propice, il quitta son bras pour entourer sa taille et murmura :

— Pourquoi alors, si vous m'aimez comme vous me le dites, et comme je l'avais cru, pourquoi vouloir nous séparer ?... Odile, avez-vous oublié nos heures de joie, nos heures d'intimité délicieuse, nos longues confidences, où nous lisions dans l'âme l'un de l'autre comme en un livre ouvert ; et la communauté parfaite de nos sentiments et de nos vues ? Odile, avez-vous oublié nos serments, sacrés de nous appartenir et ne n'être jamais à aucun autre, quoi qu'il arrive ?

Baissant très fort la voix, il ajouta :

— Odile... avez-vous oublié nos baisers... leur chaste douceur ?...

Et comme il resserrait son étreinte, au lieu d'y abandonner sa taille souple, Odile se ressaisit et y échappa. Sans répondre aux derniers mots, elle releva les précédents :

— Je n'ai pas oublié le serment que j'ai fait de n'appartenir qu'à vous ou à personne. Celui-là, Otto, j'y serai fidèle. Je vous ai dit que je vous aimais exclusivement, que nul autre que vous ne me serait jamais cher, et je tiendrai parole. Forcée de renoncer à vous, je renonce en même temps à l'amour et au mariage. Je n'exige pas de vous pareil engagement. Suivez votre destinée, oubliez-moi, s'il le faut, pour être heureux, moi, je ne vous oublierai jamais...

A ce pur et fier aveu, Otto reprit confiance. Se sentant passionnément aimé, il ne put admettre définitive la rupture qu'Odile lui imposait.

— Quel bien me font vos paroles, dit-il, lui reprenant la main, vos chères paroles, Odile bien-aimée ! Je vous retrouve en elles, si tendre et si fidèle !... Quel baume sera sur ma blessure, en vous quittant, la certitude de votre fidélité. La mienne l'égalera, et je veux vous en renouveler la promesse. Quittons-nous sur ce réciproque engagement, puisqu'il faut nous séparer, mais ne me dites plus que ce sera pour toujours, alors qu'au contraire il est le gage de notre réunion...

Odile comprit qu'il se méprenait.

— Non, dit-elle, cette promesse que je vous ai faite n'implique pas un revoir dorénavant impossible. N'en gardez pas l'espoir, que j'ai abandonné : nous nous séparons pour la vie, mais toute la vie je resterai fidèle au souvenir des jours où vous avez été mon fiancé. Ce souvenir restera dans mon âme, intangible, seulement je ne puis garder d'autres témoignages et je vous prie de reprendre ceux que j'avais acceptés avec tant de joie...

Elle lui tendit de nouveau le bijou et le pli fermé.

— Je n'en veux pas, dit-il, les repoussant, moi je ne vous rendrai pas ce que vous m'avez donné.

— Je ne vous demande rien, dit Odile, mais je vous en prie, reprenez ceci, ne m'obligez pas à vous le renvoyer...

— Je refuse, fit-il, violent, je refuse.

Alors, sans insister plus, Odile prit le feuillet contenant le serment irrévocable et, l'arrachant en menus morceaux, le livra à la brise qui l'emporta.

Otto la regarda faire avec colère.

— Qu'importe ! dit il vous avez pu détruire l'expression de mon amour ; contre lui vous ne pouvez rien. Vous avez pu jeter au vent le serment que, moi, je garde. Quant à ce bijou que vous n'osez pas détruire comme cette feuille de papier, si vous me le renvoyez, je vous le retournerai. Ah ! vous ne connaissez pas encore la volonté d'un Allemand ! Je vous veux et je vous aurai, même malgré vous...

*(A suivre.)*

**Subvention fédérale.** — Le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais : 60.000 francs au maximum pour la correction d'un certain nombre de couloirs d'avalanches et pour des reboisements à effectuer au-dessus du village du Graechen (devis : 86.000 fr.)

**Assainissement du sol.** — On vient de commencer, à Cretta Planta, Sierre, avec l'aide de soldats suisses et d'internés français, des travaux d'assainissement et de défrichement qui doivent rendre à la culture 60 à 70.000 m²

**En faveur des aveugles français de la guerre.** — Le dimanche 29 avril prochain, à 2 h. ½, il sera donné au théâtre de St-Maurice une grande matinée de bienfaisance, placée sous le patronage de M. Benjamin Vallotton, au profit du fonds romand pour les soldats français aveugles de la guerre.

Les organisateurs se sont assuré le précieux concours de M. H. Gerber, le réputé violoniste, professeur au Conservatoire de Lausanne, ainsi que de Mlle L. Decompeix, cantatrice, dont le grand talent est depuis longtemps consacré par le Tout Genève musical. Mlle Massit, professeur, tiendra le piano d'accompagnement.

Au programme nous voyons figurer : « Le Petit Lord », comédie en 3 actes et « La parfaite Secrétaire », comédie d'actualité en un acte. Ces deux pièces viennent d'obtenir un très vif succès à Genève et au dehors et l'interprétation en est, paraît-il, de tout premier ordre.

Nul doute que devant un si riche programme la salle du Théâtre ne soit trop petite ce jour-là et que l'on vienne de loin pour assurer le succès de cette belle manifestation de charité.

Ajoutons que le 25 % du bénéfice net sera versé à une œuvre de charité de la localité.

**En faveur de nos soldats.** — Les personnes qui seraient disposées à envoyer des sous-vêtements aux soldats nécessiteux du régiment 6 d'infanterie de montagne sont priées d'adresser leurs envois au capitaine Rey, aumônier de ce régiment, en campagne. Le temps humide et froid dont nous sommes gratifiés exige que les hommes soient chaudement habillés, or beaucoup d'entre eux sont dans l'impossibilité de se procurer les sous-vêtements nécessaires ; ce serait une œuvre de grande charité que de leur venir en aide. Il serait à souhaiter que dans chaque localité où cela est possible il existât un ouvroir qui confectionne chemises, chaussettes, caleçons, etc. pour nos chers soldats. Tout donc sera reçu avec reconnaissance. Un accusé de réception sera transmis à chaque personne qui aura fait un envoi.

**Bagnes.** — Mercredi dernier, les internés français à Bagnes, la musique «l'Avenir» et une nombreuse affluence de la population indigène ont accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'un malheureux soldat breton, nommé Jégat, interné ici depuis le 18 mai 1916. Il s'est suicidé dans un accès de neurasthénie provenant de déséquilibre mental, suppose-t-on.

## Les avalanches

Dans la vallée du Stannal, entre Wasen et Gœschenen (Uri), un groupe de 25 ouvriers occupés à déblayer la neige d'une avalanche a été surpris par une nouvelle et puissante avalanche. Deux cadavres ont déjà été retirés.

Suivant des renseignements reçus de Gurtnellen, onze maisons et étables ont été détruites par l'avalanche. Il y a plusieurs victimes. La ligne de chemin de fer est coupée ; la circulation est maintenue par un service de transbordement. La consternation est générale dans le canton.

Les personnes ensevelies sous l'avalanche de Gurtnellen ont pu être dégagées vivantes,

Une nouvelle avalanche est descendue de la même montagne, ensevelissant quatre personnes : une dame Dittli, son frère, un enfant et un vieillard.

A Wasen, une avalanche a détruit une étable appartenant au facteur postal Gamma. Quatre pièces de bétail ont péri.

Le danger continue à être très grand. Dans la vallée d'Erstfeld, une troisième avalanche a emporté vendredi une écurie avec dix pièces de bétail qui ont péri. La famille de Joseph Huber a été ensevelie dans sa maison ; on ignore si elle est encore en vie. Samedi, l'avalanche du Brustthal a recouvert, au sud de la gare d'Erstfeld, un pont de la ligne du chemin de fer du Gothard, de sorte que jusqu'à 7 heures du soir la circulation était réduite à une seule voie.

— La nuit dernière, une avalanche formidable est descendue du Zwœlfihorn dans la direction de Elm (Glaris) sur une largeur d'un demi-kilomètre. La Sernft et la route cantonale ont été interceptées sur une distance de trente mètres. Cinq étables ont été détruites. Le bétail a pu être sauvé.

— De nombreuses et grosses avalanches sont tombées dans la vallée de Conches. A Selkingen, une écurie renfermant plusieurs pièces de bétail a été démolie. Les dégâts sont évalués à plusieurs milliers de francs.

Près de Biel, une avalanche a emporté une étable avec six vaches. Pas d'accident de personnes.

— Par suite du mauvais temps, la route du Simplon est interrompue à partir du refuge N° 5 jusqu'à Gondo.

— Près de Nessenbach (Berne), l'avalanche dite Fuerschlachlaui a détruit plusieurs petites granges et une partie de la forêt de Grieden, propriété de l'Etat de Berne.

— Le 15 décembre 1916, une avalanche qui s'est produite à Prugiasco (val Blenio, Tessin), a eu les effets les plus désastreux. Un grand nombre de chalets et d'étables ont été ensevelis et détruits ; le bétail qui s'y trouvait a été tué et tous les approvisionnements anéantis. Ce malheur, qui équivaut à une véritable catastrophe, a atteint vingt-quatre familles.

# Confédération

### Assurances fédérales

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport annuel pour 1916 du Bureau fédéral des assurances sociales. A la fin de 1916 le nombre des caisses reconnues a passé à 711 contre 535 au 1er juillet 1915.

Le 34 % de ces caisses n'accordent à leurs membres qu'une allocation journalière en cas de maladie ; 331 caisses par contre accordent aussi les soins médicaux et les secours pharmaceutiques.

La Confédération a payé à ces caisses en 1915 des subventions s'élevant à une somme de 1,686,863 fr. 30 (en 1914, 1,424,094 fr. 50). A valoir sur les subventions fédérales, elle leur a versé 1,446,738 fr. 95 pour 1916 (en 1915, les avances s'élevèrent à 1,073,574 fr. 50).

En 1914, il a fallu renverser 50 % des comptes présentés par les caisses pour les mettre au point ; pour 1915, cette proportion est descendue à un tiers. Grâce aux efforts du Bureau, la fortune des caisses a augmenté ; la moyenne a passé de 26 fr. 64 à 28 fr. 82 par membre.

La plupart des caisses se plaignent de la charge assez lourde qui leur est imposée par l'obligation de verser une subvention de 42 francs aux femmes en couches ; la Confédération ne verse de ce chef que 20 francs.

Ces subventions se sont révélées un grand bienfait, on ne peut guère songer à réduire cette allocation ; on propose deux solutions : l'une vise à une augmentation de la subvention fédérale et l'autre à un relèvement des cotisations des membres.

### Les richesses du lac de Constance

D'après une statistique de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, les pêcheurs de la rive suisse du lac de Constance, porteurs de permis de pêche thurgoviens et saint-gallois, ont capturé, de janvier à octobre 1916 : 107,125 kilos de poissons, représentant une valeur totale de 226,192 francs. En 1915, le rapport fut un peu plus faible : 106,293 kilos représentant 176,968 francs. Les prix du poisson étant montés comme ceux de toutes les autres denrées, la différence en faveur de 1916 est d'environ 50,000 francs.

### VAUD

#### Election au Conseil National

Dans le 43e arrondissement, pour le remplacement de M. Fonjallaz, décédé, M. Oyez-Pounaz, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller national, porté par les radicaux et appuyé par les libéraux a été élu tandis que les socialistes s'abstenaient.

### ZURICH

#### Nouvel échec des majoritaires

A Zurich, la lutte de dimanche a été vive et aucun candidat n'a été élu. Le candidat radical, M. John Syz, a obtenu 9207 voix ; le représentant des socialistes, M. Klöti, 8102 ; les Grutléens, socialistes modérés, se sont comptés, au nombre de 1273, sur le nom de M. Wirz ; unis, ils l'auraient emporté sur le candidat des partis bourgeois. La majorité absolue étant de 9322 voix, un scrutin de ballottage est nécessaire.

### GENÈVE

#### Incendies et incendiaires

Un gros sinistre qui paraît dû à la malveillance s'est déclaré vendredi matin, 15 rue Plantamour, immeuble occupé en grande partie par l'importante fabrique d'aiguilles de montres de M. Wagnon. Les dégâts sont évalués à 50.000 francs.

Un peintre argovien, M. Dambach, a déclaré qu'un grand nombre de toiles achevées, évaluées à plusieurs centaines de mille francs, sont restées dans les flammes.

— Un second sinistre s'est déclaré le même jour après-midi, dans les caves de MM. Mérienne, cirages, vernis, etc., rue de Chantepoulet. Les dégâts sont importants. Le feu s'est déclaré dans les mêmes circonstances qu'à la rue Plantamour, aux Pâquis. Des signalements ont été fournis à la police.

# *Par le monde*

## L'industrie des cadavres

On se refusait à admettre l'horreur d'une telle profanation : les Allemands exploitant les cadavres de leurs soldats !

On avait déjà signalé dans la presse cette abominable industrie, dont l'existence est confirmée par le témoignage d'un des consuls américains.

**Nous savons depuis longtemps, disait l'*Indépendance Belge*, que les Allemands déshabillent leurs morts derrière la ligne de feu, lient les cadavres par paquets de trois ou quatre avec des fils de fer et évacuent ensuite ces lugubres colis vers l'arrière pour y être incinérés. Jusqu'à maintenant, les trains chargés de soldats tués sur le front français n'ont jamais dépassé la région de Liège. Ils étaient dirigés sur les hauts fourneaux de Seraing et au nord de Bruxelles, où la ville a installé des fours pour brûler les immondices.**

Voici maintenant d'après le *Journal de Belgique*, qui se publie à Leyde, la description de cette abominable industrie créée par la barbarie scientifique des Allemands :

La Société Deutsche Abfall Verwertungs Gesellschaft, au capital de 5 millions de marks, a construit son usine à un kilomètre de la voie ferrée reliant Saint-With à Gerolstein ; cette usine est spécialement affectée au front ouest, et si les résultats sont ce qu'on a tout lieu d'espérer, un deuxième établissement sera bientôt installé pour être spécialement affecté au front est.

Les bâtiments de cette usine sont situés dans un terrain boisé qui les rend invisibles aux rares voyageurs de cette ligne très peu fréquentée ; des fils de fer électrisés entourent le logement du personnel considérable.

Un double réseau isole complètement l'exploitation.

L'usine a environ 210 mètres de longueur et une centaine de mètres de largeur ; la voie ferrée fait le tour de l'usine et c'est dans un coin nord-ouest du terrain que s'opère le déchargement des wagons.

Ceux-ci arrivent chargés de cadavres nus que reçoivent des ouvriers, le corps enveloppé dans une combinaison de toile huilée et la tête couverte d'un masque avec plaque de mica ; ces hommes sont armés de longues tiges avec crochets et poussent les paquets humains vers une chaîne sans fin qui entraîne les cadavres un à un, grâce à d'énormes crampons attachés à 60 centimètres les uns des autres. Les corps entrent par une sorte de tambour, dans un local long et étroit où, pendant tout le parcours, ils sont plongés dans un bain destiné tout à la fois, à les décrasser et les désinfecter.

La chaîne sans fin les fait passer ensuite dans un séchoir d'où ils sortent après avoir perdu, par évaporation, une partie considérable de leur poids. Enfin, la chaîne les entraîne jusqu'à une autoclave énorme en métal dans lequel les corps sont jetés automatiquement, grâce à un ingénieux dispositif servant au décrochage.

A l'intérieur de l'autoclave, des malaxeurs et des agitateurs permettent de remuer de temps à autre la masse.

Après une cuisson de six à huit heures dans la vapeur, les chairs séparées des os ne forment plus qu'une bouillie presque noire, les os tombent au fond et la « pâte » est envoyée par des pompes dans une installation spécialement affectée à l'extraction des matières grasses, par la benzine.

Les graisses extraites sont envoyées dans un autre bâtiment où l'on sépare, par des procédés connus, les éléments stéariques des éléments pléiques. La stéarine est vendue telle quelle, mais les huiles répandent une telle odeur qu'il est nécessaire de leur faire subir un commencement de raffinage. Cette opération se fait simplement par le mélange de la masse huileuse chaude avec du carbonate de soude. L'huile neutralisée est distillée, tandis que les sous-produits sont utilisés par les savonniers qui ne trouvent plus les acides gras nécessaires à leur industrie.

L'huile neutralisée est ensuite expédiée en fûts du genre des barriques à pétrole, d'une couleur jaune brun.

## L'espionnage au Vatican

A propos du procès de Mgr Gerlach, le haut prélat allemand, un des plus remuants *monsignori* du Vatican, qui occupait une charge de confiance auprès de la personne même du pape, et qui était l'agent direct de la chancellerie allemande, chargé de diriger tout le service d'espionnage, M. Jean Carrère envoie au *Temps* de curieux détails sur l'espionnage au Vatican.

Gerlach s'était distingué par son zèle. Il avait réussi à capter la confiance du pape dont il avait été jadis l'élève. Il avait de bonnes relations dans le monde romain. Quel admirable agent ce serait ! Et puis, installer le foyer de l'action allemande en plein Saint-Siège, sous la protection même du pape qui n'en savait rien, quelle merveilleuse entreprise...

Le zèle allemand de Mgr Gerlach sut obscurcir sa cervelle au point de lui cacher le mal moral qu'il pourrait faire au Saint-Siège — mal qu'il est, du reste, facile d'atténuer et d'effacer, même en disant la vérité toute simple, et en montrant que le Saint-Siège s'est laissé, dans cette affaire tout humaine, fort humainement tromper.

Ce fut, par la voie de la valise diplomatique que Mgr Gerlach, à l'insu du pape et de tout l'entourage du Vatican, glissait habilement, chaque semaine, des informations secrètes qu'il envoyait au baron Stockauer, secrétaire du prince de Bülow. Et c'était par cette même valise qu'il recevait les instructions d'Allemagne et, dit-on, aussi l'argent destiné à la corruption des quelques malheureux qui se sont vendus. Cet argent était distribué par le fidèle Ambrogetti, qui croyait faire œuvre pie et qui ne s'est jamais douté, dans son aveuglement, qu'il travaillait contre sa propre patrie.

Les personnages compromis sont quelques journalistes d'assez médiocre figure : un certain Nicolesi, qui dirigeait la *Vittoria*, journal notoirement allemand ; un certain Garcea, qui dirigeait le *Bastone*, journal humoristique illustré qui défendait le parti clérical, et un nommé Pomarici, qui a filé prudemment à l'étranger comme Mgr Gerlach. Le seul accusé de quelque valeur est un auteur dramatique, Archista Valente, dont un drame de l'école du Grand-Guignol, l'*Oscura dominio*, faisait partie du répertoire de l'acteur Zacconi.

## Un tableau de la guerre

Le correspondant du *Corriere della Sera* envoie à son journal le récit de la lutte qui se poursuit au nord de Craone, et dans la région de Reims :

Jour et nuit, écrit-il, les batteries françaises de tout calibre ont lancé sans trêve sur les lignes ennemies des tonnes de projectiles, détruisant et bouleversant méthodiquement les tranchées, les abris, les fortins. Avant-hier, la canonnade redoubla d'intensité et elle atteignit dans la nuit une violence inouïe, à la lettre sans précédent. Jusqu'au moment où les soldats français s'élancèrent à l'assaut, un véritable ouragan de projectiles s'abattit sur les ouvrages allemands. Le sol tremblait dans un rayon de 50 kilomètres. L'horizon était en feu. On eût dit que la terre, secouée par un véritable cataclysme, allait s'entr'ouvrir. Tous ceux qui ont assisté à ce tragique spectacle ne l'oublieront jamais.

Lorsque hier matin le soleil se leva, l'artillerie avait gardé la même violence. Malgré le mauvais temps les aéroplanes sillonnaient le ciel pour régler le tir des batteries.

Brusquement, vers huit heures, le feu cessa Il se fit un grand silence, d'autant plus impressionnant qu'il succédait à un furieux ouragan.

Les minutes qui suivirent semblèrent des siècles.

Tout à coup l'on entendit les sirènes d'alarme : les signaux allemands demandant des secours se faisaient entendre de tous côtés.

L'attaque française se déclanchait.

## Spectacles et concerts

**ROYAL BIOGRAPH MARTIGNY**

**Dimanche 29 avril 1917, à 2 ½ et à 8 ½ h. du soir**

**« Pathé-Journal », actualités mondiales ; « Soupçon tragique », scène dramatique en 2 parties de M. Jacques de Javon; « Une maison en cinq minutes », comique. Après l'entr'acte de 10 minutes :**

**LES MYSTÈRES DE NEW-YORK**

**15me épisode : Le « Secret de la bague » ;**
**16me épisode : « Les Pirates de l'air ».**

**Les personnes qui ont assisté jusqu'à ce jour aux représentations des «Mystères de New-York» feront bien de ne pas manquer la suite qui sera d'un intérêt captivant au plus haut degré. Justin Clarel s'étant rendu maître de Perry Bennett, avocat, chef des bandits « La Main qui étreint », a affaire maintenant à des Chinois à la recherche des 7.000.000 de dollars, laissés par le criminel.**

**Prix des places : Loges 1.20. 1res 80 ct. 2mes 60 ct. 3mes 40 ct.**

**NOBLESSE** Ciravegna & Cie GENÈVE **Vermouth délicieux**

**Vrale gourmandise**

LAUSANNE Ecole LEMANIA Préparation rapide, approfondie. BACCALAURÉATS Maturité

**Fumez les Cigares Frossard „Pro-Patria"**

# Dimanche 29 avril „Les Mystères de New-York" au Royal Biograph, Martigny

15me Episode : **Le Secret de la Bague.** 16me Episode : **Les Pirates de l'Air.**

---

**Mme Rémondaz-Rouiller**

*Robes et Manteaux pour Dames et Enfants*

MARTIGNY

**demande des rassujetties**

---

La Fabrique de carbure, à Vernayaz cherche pour entrée de suite

## portier

remplaçant, pendant le service de relève de la Ire Division.

Eventuellement place d'avenir.

S'adresser à la Direction de la fabrique.

---

## Soumission

Les travaux de maçonnerie, charpente du battoir de Fully sont en soumission.

Prendre connaissance des plans, cahier des charges au bureau de l'ingénieur A. Vérolet, à Fully, où les soumissions doivent être déposées pour le 7 mai.

---

**Nous sommes acheteurs de**

**Châtaignier scié en plateaux et en planches**

Faire offres avec prix rendu sur wagon, à

**„Gruyéria", Fabrique de meubles, à Bulle (Fribourg)**

---

**Persil**

la lessive automatique pour linge de ménage!

---

## Banque de Brigue

**Brigue**

**Capital-Actions Fr. 1.000.000.—**

entièrement versé

**Réserves Fr. 350.000.—**

Compte de chèques postaux II. 453

La Banque accepte des dépôts :

**en comptes-courants à 3 1/2 - 4 %;**
**sur carnets d'épargne à 4 1/4 %**
**contre obligations à 4 1/2 % en coupures de Fr. 500 et de Fr. 1.000.—**

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur : **Monsieur Jules Morand, avocat à Martigny.** 63

---

**Avant de contracter une assurance, contre les accidents ou vis-à-vis des tiers,**

demandez conditions et prix à

## La Mutuelle Vaudoise

**Galeries du Commerce, Lausanne**

Durée de l'engagement : **un an seulement;** faculté de résiliation, moyennant avis préalable de 3 mois avant le 31 décembre de chaque année.

En 1915 il a été réparti **50 %** du bénéfice **laissé par chaque assuré,** sous déduction des frais généraux de l'Association.

**Sociétés et Corporations** diverses, demandez **NOS CONDITIONS SPÉCIALES.**

---

## Ferblanterie - Couverture

**A remettre,** pour cause de départ, bon atelier de ferblanterie-couverture et appareillage, bien achalandé.

M. Borlat, notaire, Lausanne

---

**A vendre d'occasion,** de suite, pour cause de départ

## mobilier

en bon état.

S'adresser au café de l'Avenir, Martigny.

---

Ed. BADAN, Denges (Vaud) **demande**

**2 bons domestiques**

dont l'un sachant bien traire. Forts gages.

---

**On demande** un ouvrier

## cordonnier

chez Roboiti Augustino, cordonnier, à Fully.

---

**A louer à Martigny**

**jolie chambre meublée**

bien exposée.

S'adresser au café de l'Hôtel-de-Ville.

---

**On demande**

## une fille

d'un certain âge, pour faire le ménage et aider au magasin.

S'adresser au « Confédéré ».

---

**A louer à Martigny-Ville**

**jolie chambre meublée**

S'adresser chez M. Maurice Moret.

---

## Domestique

On demande, pour la saison d'été, un homme pour le transport des engrais.

S'adresser en indiquant prétentions à Eugène Pilet-Moulin, Ormont-Dessus (Vaud).

---

**On demande pour la France** des

## bûcherons

Bon gage.

S'adresser à Joseph Giroud, Martigny-Bâtiaz.

---

**On demande**

de suite de bons ouvriers,

**terrassiers, mineurs, maçons.**

S'adresser au Bureau du Génie à Lavey-Village (Vaud) ou à Collonges (Valais).

---

## Manœuvres-Terrassiers

sont demandés de suite pour plusieurs chantiers. — Travail assuré. Paye 65 cent. minimum.

S'adresser Entreprise Thevenot, Chapelle sur Moudon (Vaud).

---

***Tourteaux***

sont remplacés par notre

***Farine pour bétail***

supérieure aux autres farines fourragères. Par son emploi, la production laitière est immédiatement et considérablement augmentée et le développement du jeune sujet est rapide.

Un essai vous convaincra.

100 kg. **45** fr. 50 kg. **23** fr.

Franco toutes gares CFF de la Suisse romande et Haut-Valais, contre remboursement. Toiles en plus, mais reprises au prix facturé. S'adresser aux

**Moulins agricoles, Sion**

Compte de Ch. II. 42. Tél. 82.

---

## NICOLLIER & Cie

**FERS** VEVEY ET FOURNITURES

POUR L'INDUSTRIE - LE BÂTIMENT

•••• LES CANALISATIONS ••••

---

## Banque Commerciale Valaisanne

**CH. EXHENRY & Cie — MONTHEY**

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

Se charge de **toutes opérations de banque**

Prêts hypothécaires

Reçoit des **dépôts d'argent** à **5 %**

---

UN extrait des principales publications médicales suisses et étrangères : « Le **Lysoform médicinal** est le meilleur antiseptique pour remplacer le lysol, le sublimé, etc.; il n'est ni caustique, ni toxique, ne tache pas le linge, tout en étant très actif et d'un **emploi facile.** » Etant donné les nombreuses contrefaçons, prière d'exiger la marque de fabrique : Lysoform.

Dans toutes les pharmacies.

Gros : Société Suisse d'Antisepsie Lysoform, Lausanne. 432

---

**On demande**

## bon domestique

connaissant la vigne. Bon gage.

S'adresser à A. Rovigue, Faverges, St-Saphorin (Lavaux).

---

**J'achète**

***laine de mouton***

lavée et non lavée aux plus hauts prix du jour. Carte correspondance suffit.

Baran, Zurich, Hildastr. 4

---

**Vous** qui souffrez de migraines, névralgies, douleurs, fièvres, maux de dents, grippe, rhumatismes, essayez **La Céphaline**

Effet merveilleux, sans danger. 20 ans de succès. Cachets 2 fr. Poudres 1 fr. 50 la boîte.

Toutes pharmacies et A. G. Petitat, pharmacie, Yverdon.

---

## Domestique

On demande un domestique fort et robuste, sachant traire, connaissant les travaux de campagne et sachant soigner un cheval. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. Adresser les offres à case postale 17400, Martigny-Ville.

---

## Sacs vides

**sont achetés au plus haut prix**

**Parc Avicole - Sion**

---

## AVIS

Les personnes souffrant de : **sciatique, phlébite, varices, ulcères,** peuvent écrire à l'**Institut dermatologique** 10, avenue Ruchonnet, Lausanne, qui, dans un but humanitaire, leur enverra gratuitement une notice très utile.

---

## Demoiselle

**est demandée** pour un magasin d'étoffes à Martigny, ayant connaissance de la branche.

S'adresser par écrit au « Confédéré ».

---

**Bonne boulangerie** demande un

## apprenti

Pétrin mécanique.

S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

---

**La Boucherie chevaline centrale**

Louve, 7, Lausanne

**achète** les chevaux pour abattre et ceux abattus d'urgence. Paie haut prix comptant. **Maison ne les revendant pas pour le travail.** En cas d'accident, service prompt et correct.

Tél. 15.36

---

**Dr Léonce DELAPOYE**

**médecin-chirurgien**

**MONTHEY**

**de retour**

du service militaire

---

**Persil**

lave tout seul!

---

## Bons manœuvres

**sont demandés** pour travail aux fours électriques; entrée immédiate.

Gain journalier au début, environ fr. **6.50** et plus; durée du travail 8 heures par jour ou nuit.

Sont également cherchés des manœuvres pour travail de jour. Durée du travail 10 heures. Très bonne rémunération.

**Société anonyme pour l'Industrie de l'Aluminium, succursale de Chippis (Valais). Gare Sierre.**

---

# Imprimerie Commerciale, Martigny

**Avenue de la Gare**

Téléphone 52 — Maison fondée en 1896 — Téléphone 52

IMPRESSIONS SOIGNÉES EN TOUS GENRES

Journaux, Brochures, Catalogues illustrés, Prix-Courants, Statuts, Actions, Obligations, Traites, Chèques,

En-tête de lettres, Factures, Enveloppes, Circulaires, Memorandums,

## Affiches, Programmes,

Faire-part: naissance, fiançailles, mariage et décès livrées en 1 h.

Cartes de visite, d'adresse et de convocation,

Etiquettes pour bouteilles — Etiquettes volantes ou gommées,

## Livres à souche, Registres,

Cartes des mets — Cartes des vins pour hôtels et restaurants,

Sacs de paye et sacs d'échantillons,

Lettres de voiture — Cartes-notes, Prospectus, Menus, Diplômes.

Se recommande spécialement aux

Communes, Administrations, Banques, Sociétés, Hôtels, Entreprises.